

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

Le jeudi 05 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 02 septembre 2024

**PRÉSENTS** : BERTRAND Jean Michel, BOULERT Sophie, GUILLARD Gérard, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, TAMISIER Guy, MOREAU Jean-Pierre, PINAULT Joëlle, CATINAUD Gérard, THIOLIERE Franck, COSSIAUX Laurence, FRUGIER Vincent.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. DEBRAS Frédéric a donné procuration à M. TAMISIER Guy  
Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade a donné procuration à M. CATINAUD Gérard

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

=====

### - Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

### - Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2024

#### **2024.055 – Renouvellement de la convention avec La Poste**

Redéfinir les accords concernant le renouvellement de l'agence postale pour une durée de 9 ans sans inclure les démarches commerciales.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### **2024.056 – Projet éolien sur la commune de Saint-Léger-la-Montagne**

La commune possède un terrain sur la commune de Saint-Léger-La-Montagne, qui est impacté dans le projet éolien. La convention explique que pour les besoins de cette étude, il est nécessaire d'avoir l'accord du conseil municipal de Bersac. Lors du vote, il ressort :

10 contres

4 abstentions (Mme BOULERT Sophie, M. TAMISIER Guy, M. LEFEVRE Pascal et M. DEBRAS Frédéric).

Monsieur le Maire n'a pas participé à la séance ni au vote.

\*\*\*\*\*

#### **2024.057 – Plan « Fortes chaleurs » - approbation du projet**

Le conseil municipal a entériné l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion de la Haute-Vienne.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### **2024.058 – Exonération de la taxe foncière des entreprises dans le cadre de la zone France Ruralité Revitalisation**

Décision d'instaurer l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties situées en zone France ruralité revitalisation, relevant de l'article 1466 G du code général des impôts.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.059 – Procédure de télétransmission des actes dématérialisés – choix du prestataire.**

Les collectivités ont la possibilité de transmettre les actes soumis au contrôle de légalité sous forme dématérialisée via l'application @CTES. C'est la société JVS en partenariat avec l'ATEC 87 (service du conseil départemental de la Haute-Vienne) qui a été choisie parmi les différents prestataires, comme opérateur de transmission des actes électroniques pour une durée de 3 ans.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.060 – Procédure de télétransmission des actes dématérialisés – convention avec la Préfecture de la Haute-Vienne**

Cette procédure sera concrétisée par une convention signée avec la Préfecture de la Haute-Vienne, qui réceptionnera ces actes par voie dématérialisée, dans le cadre de l'article L.2131-1 à 3 du code général des collectivités territoriales.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.061 – Convention national scolaire avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'utilisation de la piscine du Lac de Saint-Pardoux – période 2024/2025.**

Il est demandé à l'assemblée de valider la convention passée avec le Département, pour que les élèves de Bersac puissent fréquenter la piscine de Saint-Pardoux.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.062 – Terrain de tennis – gratuité de la mise à disposition.**

Proposition de supprimer le tarif actuel concernant la réservation du terrain de tennis pour une mise à disposition gratuite.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.063 – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire.**

Nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour fixer les modalités de fonctionnement, de paiement et des règles à respecter.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.064 – Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire.**

Nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour fixer les modalités de fonctionnement, de paiement et des règles à respecter.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.065 – Mission locale rurale de la Haute-Vienne – cotisation année 2024.**

Sollicite le versement d'une cotisation annuelle pour accompagner les jeunes vers l'autonomie, à l'emploi et à la formation sur l'ensemble de la zone rurale de la Haute-Vienne

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2024.066 – Modification de la participation communale pour les enfants de Bersac qui fréquentent les CLSH des Puys et Grands Monts (SIVOM) et de Bessines les mercredis après-midis.**

Demande à l'assemblée d'accorder l'aide financière uniquement aux enfants scolarisés sur le RPI Bersac/Laurière. La délibération prendra effet au 09 septembre 2024.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**Questions diverses :**

- 1) L'aménagement du Dojo se termine. 1<sup>ère</sup> séance d'entraînement avec les enfants prévue prochainement. L'inauguration aura lieu le samedi 28 septembre et fera honneur à Cyril JONARD

**Dossier traité par les élus et informations diverses :**

- Boulangerie : décision de la justice de mise en liquidation.
- La boucherie : plusieurs propositions ont été soumises au boucher ; dans l'attente de sa réponse.
- La coiffeuse cessera son activité au 30 septembre 2024
- La rentrée scolaire s'est bien passée. L'école de Bersac compte 43 enfants. Une évaluation sera faite courant 2<sup>ème</sup> semestre pour installer la fibre.
- Cantine scolaire : depuis la rentrée, 1 enfant apporte ses repas en attendant de recevoir la confirmation d'un PAI (projet d'accueil personnalisé).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Le secrétaire de séance



PINAULT Joëlle

Le Maire,

  


BERTRAND Jean Michel